

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

T 61

2. Composition qualitative et quantitative

Un ml contient :

Substance(s) active(s) :

Embutramide	200,00 mg
Mébézonium (sous forme de diiodure)	26,92 mg
Tétracaïne(sous forme de chlorhydrate)	4,39 mg

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Solution injectable.

4.1. Espèces cibles

Bovins, ovins, caprins, équins, porcins, volailles, lapins, chiens et chats.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les bovins, les ovins, les caprins, les équins, les porcins, les volailles, les lapins, les chiens et les chats :
- Euthanasie.

4.3. Contre-indications

Ne pas utiliser chez des animaux conscients.

Cf. rubrique « Utilisation en cas de gravidité, de lactation ou de ponte ».

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Le produit doit être administré à des animaux inconscients (endormis), afin d'éviter une possible suffocation de l'animal conscient en cas de mauvaises conditions d'usage ou d'absorption.

Durant l'injection intraveineuse, la totalité de la dose doit être administrée par voie intra-vasculaire.

L'usage d'un cathéter peut être utile.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Administration réservée exclusivement aux vétérinaires.

Tout contact direct avec le médicament vétérinaire doit être évité.

Retirer immédiatement tout vêtement contaminé.

En cas de contact direct du produit avec une plaie ouverte ou des muqueuses, laver immédiatement et abondamment la zone atteinte avec de l'eau et du savon.

En cas d'auto-injection accidentelle, laver immédiatement et abondamment la plaie avec de l'eau et du savon, et pincer la zone de piqûre.

En cas de projection accidentelle dans les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau claire durant quelques minutes.

En cas d'injection ou d'ingestion accidentelle de produit, consulter de toute urgence un médecin ou le centre antipoison le plus proche et montrer la notice.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Dans de très rares cas, des convulsions ou une excitation ont été rapportées. L'arrêt cardiaque peut être retardé.

L'utilisation du produit entraîne des observations histo-pathologiques telles que des lésions endothéliales, de la congestion pulmonaire, de l'oedème pulmonaire et de l'hémolyse.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Ne pas utiliser sur des animaux gravides.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Non connues.

4.9. Posologie et voie d'administration

Voies intraveineuse, intracardiaque, intrapulmonaire.

Chiens

Voie intraveineuse ou intracardiaque : 0,3 ml de solution par kg de poids corporel.

Voie intrapulmonaire :

- jusqu'à 10 kg de poids : 7 à 10 ml,

- plus de 10 kg de poids : injecter rapidement 10 ml, puis lorsque le chien est tombé en décubitus latéral, réinjecter 3 à 10 ml, suivant la taille de l'animal.

L'endroit le plus indiqué pour l'injection intrapulmonaire se situe dans le tiers supérieur du thorax, immédiatement derrière le bord postérieur de l'omoplate de l'animal debout ou en décubitus sterno-abdominal. On enfonce l'aiguille bien effilée dont la longueur sera fonction de la taille de l'animal, par un mouvement un peu brusque, obliquement vers l'avant en direction de l'olécrane du côté opposé.

Chats

Voie intraveineuse ou intracardiaque : 0,3 ml de solution par kg de poids corporel.

Voie intrapulmonaire :

- chatons de quelques jours : 1 ml

- chatons âgés jusqu'à l'âge de 6 mois environ : 3 ml

- chats de plus de 6 mois : 5 ml

- chats de plus de 5 kg de poids : 10 ml.

Il est recommandé de pratiquer l'injection, sur le chat en décubitus sterno-abdominal, au moyen d'une aiguille bien effilée dont la longueur sera fonction de la taille de l'animal. Le point d'injection se situe à environ 2 ou 3 cm en dessous de la colonne vertébrale dans la partie médiane du thorax, et l'aiguille est enfoncée obliquement vers l'avant en direction de l'olécrane du côté opposé.

Bovins, ovins, caprins, équins et porcins

Voie intraveineuse : 4 à 6 ml de solution par 50 kg de poids vif. Injecter assez lentement.

Autres animaux

Pigeons, oiseaux de cage, petits animaux de laboratoire : 0,5 à 2 ml de solution, suivant la taille de l'animal, par voie intrapulmonaire.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Sans objet.

4.11. Temps d'attente

L'emploi du produit rend la viande et les abats impropres à la consommation humaine et animale.

Toute ingestion de viandes et abats d'animaux euthanasiés est toxique pour les animaux domestiques et sauvages.

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : association de substances pour euthanasie animale.

Code ATC-vet : QN51AX50.

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

L'embutramide possède une puissante action narcotique et paralyse le centre respiratoire.

Le mébézonium, par un effet curarisant, paralyse les muscles striés et ceux de l'appareil respiratoire et provoque un collapsus circulatoire rapide.

La tétracaïne détermine une anesthésie locale au point d'injection.

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

Des données pharmacocinétiques exactes ne sont pas disponibles pour les animaux cibles.

L'effet du produit apparaît dans un délai de quelques secondes à quelques minutes.

6.1. Liste des excipients

Diméthylformamide

Eau pour préparations injectables

6.2. Incompatibilités majeures

Non connues.

6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 28 jours.

6.4. Précautions particulières de conservation

Aucune.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon verre
Bouchon caoutchouc
Capsule aluminium

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

INTERVET
RUE OLIVIER DE SERRES
ANGERS TECHNOPOLE
49071 BEAUCOUZE CEDEX

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/8244456 5/1992

Boîte de 1 flacon de 50 ml
Boîte de 1 flacon de 100 ml

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

22/06/1992 - 22/06/2012

10. Date de mise à jour du texte

25/09/2014